

## Procès Verbal du Conseil Municipal Séance du 8 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois d'août, à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil d'Uzay-Le-Venon, sous la présidence de Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire.

### **Présents :**

Gilles DELFOLIE, Maire.

Philippe COUSIN, Cécile REGRAIN, Adjoint

Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Elodie PHILIPPON, Conseillères.

Gilles CHANTRIER, Jean-Jacques LANDUYT, Pascal LECOURT, Geoffrey TOURNY, Conseillers.

\*\*\*\*\*

### **Approbation du procès verbal de la séance précédente**

**Travaux logement communal rue du paradis DCM 2022017**

**Travaux logement communal 1 place de l'Eglise DCM 2022018**

**Demande de subvention auprès du Conseil départemental -Aménagement du territoire-**

**Pose de signalisation horizontale en vue de sécurisation DCM 2022019**

**Travaux de réfection de la rue du cimetière-Demandes de subventions DCM 2022020**

**Fixation des tarifs des diverses concessions au cimetière communal DCM 2022021**

\*\*\*\*\*

### **Approbation du procès verbal de la séance précédente**

Après lecture, le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

\*\*\*\*\*

### **Travaux logement communal rue du paradis DCM 2022017**

En raison du besoin de réhabiliter le logement communal situé 3, rue du Paradis, le conseil municipal, après étude de devis et à l'unanimité :

- **ACTE** l'engagement de ces travaux.
- **DECIDE** de faire appel aux entreprises suivantes pour les effectuer :

Menuiseries Extérieures Bois	EIRL BERTHELOT	4 bis Route Nationale Jariolle 18190 UZAY LE VENON
------------------------------------	----------------	--

Plâtrerie Isolation Peinture	GIRAUDON	51, route de la Férolle 18200 ORVAL
------------------------------------	----------	--

Plomberie Sanitaires Chauffage	DUN ENERGIES	ZA Champ de Licé Route de Bussy 18130 DUN SUR AURON
--------------------------------------	--------------	---

Electricité	POUPAT ELECTRICITE GENERALE	n°2, Les Loges 18160 SAINT BAUDEL
-------------	-----------------------------------	--------------------------------------

- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès du Pays Berry Saint Amandois dans le cadre du CRST.

\*\*\*\*\*

### **Travaux logement communal 1 place de l'Eglise DCM 2022018**

En raison du besoin de réhabiliter le logement communal situé 1, place de l'Eglise, le conseil municipal, après étude de devis et à l'unanimité :

- **ACTE** l'engagement de ces travaux.
- **DECIDE** de faire appel aux entreprises suivantes pour les effectuer :

Maçonnerie Démolition Carrelage	EGBC	18 Petite route de Bourges 18190 CHATEAUNEUF/CHER
---------------------------------------	------	--

Menuiseries Extérieures Bois	EIRL BERTHELOT	4 bis Route Nationale Jariolle 18190 UZAY LE VENON
------------------------------------	----------------	--

Plâtrerie Isolation Peinture	GIRAUDON	51, route de la Férolle 18200 ORVAL
------------------------------------	----------	--

Plomberie Sanitaires Chauffage	DUN ENERGIES	ZA Champ de Licé Route de Bussy 18130 DUN SUR AURON
--------------------------------------	--------------	---

Electricité	POUPAT ELECTRICITE GENERALE	n°2, Les Loges 18160 SAINT BAUDEL
-------------	--------------------------------	--------------------------------------

- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès du Pays Berry Saint Amandois dans le cadre du CRST.

\*\*\*\*\*

**Demande de subvention auprès du Conseil départemental -Aménagement du territoire-Pose de signalisation horizontale en vue de sécurisation DCM 2022019**

Mr le Maire informe le conseil qu'il convient de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher dans le cadre des aménagements du territoire, pour la sécurisation de 4 virages (route de Jariolles, intersection de la route de Jariolles et de la rue de la République, et Bois Malon).

Ces virages seront donc matérialisés par la pose au sol de résine ou bande en peinture routière blanche.

Il propose le plan de financement suivant :

**Réalisation de marquage horizontal en peinture routière sur la RD 223 et RD 37  
1679.65€ HT**

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police, à hauteur de 50% du montant HT soit 839€83 HT
- Autofinancement par la commune d'Uzay le Venon à hauteur de 50% du montant HT soit 839€83 HT

Participation totale de la commune :

**839€83 € HT**

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** le plan de financement proposé
- **ACTE** l'engagement de ces travaux auprès de la société Le Bon Traçage (58000 Cosne-Cours-sur-Loire) pour un montant de 1 679€65 HT (2 015€58 TTC).
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès du Conseil Départemental du Cher.

\*\*\*\*\*

**Travaux de réfection de la rue du cimetière-Demandes de subventions DCM 2022020**

Mr le Maire informe le conseil qu'il convient de faire des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR), du Département, et de la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher dans le cadre de la réfection de la rue du cimetière.

Il propose le plan de financement suivant :

**Réfection de la rue du Cimetière 8 025.00€ HT**

- 50% : DETR-ETAT 4 012.50€ HT
- 18.69% : Département : 2€/m<sup>2</sup> 1 500.00€ HT
- 6.26% : Communauté de Communes ABC : 502.50€ HT
- 25.05 % : Commune par autofinancement 2 010.00€ HT

**Participation totale de la commune : 2 010.00 € HT**

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le plan de financement proposé
- **ACTÉ** l'engagement de ces travaux auprès de la SAS Laumonier et Fils (18200 ORVAL) pour un montant de 8 025€ HT (9 630.00€ TTC).
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions.

\*\*\*\*\*

**Fixation des tarifs des diverses concessions au cimetière communal**

**DCM 2022021**

Mr le Maire informe le conseil que, suite aux travaux d'aménagement du cimetière, et à la création de 6 cavurnes, il convient de définir le tarif des concessions.

Selon la législation en vigueur, tout citoyen doit avoir libre choix entre au moins deux durées et prix de concessions.

Lors de sa séance du 2 septembre 2016, le conseil avait décidé que les concessionnaires pourraient choisir une durée de 15 ou 30 ans.

Il propose donc au conseil de faire de même pour les cavurnes, et de fixer les durées et tarifs suivants (tarifs inchangés pour le cimetière et le columbarium) :

	Cimetière	Cavurne	Columbarium
15 ans	100 €	300 €	400 €
30 ans	150 €	500 €	600 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces propositions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

